



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 14 novembre 2023, à 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Mme Reine Bombo-Allara.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse
Marc-Antoine Azouz
Rolande Balma
Lysa Bélaïcha
Reine Bombo-Allara
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle
Karl Ferraro

Geneviève Héon
Sylvain Joly
Sylvain Larocque
Jacques Lemire
Carl Lévesque
Affine Lwalalika
Marjolaine Mercier
Jonathan Tabarah

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Gaby Jodoin, directeur général adjoint, services à la communauté
Véronica Mollica, chef de division, séances et avocate principale

1. OUVERTURE

CO-231114-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-231114-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle,

la greffière lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

Mme Karine Laprise, présidente des Syndicats regroupés des employés municipaux SCFP 306 dépose une lettre adressée aux membres du conseil de la Ville.

Mme Francine Dessureault dépose une pétition et des photos concernant le déneigement sur la rue Cuvillier Est.

Mme Johanne Long dépose des documents et photos concernant plusieurs sujets en matière d'urbanisme, de génie et en habitation.

CO-231114-1.4

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 17 OCTOBRE 2023 À 19 H 02

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 octobre 2023 à 19 h 02 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-1.5

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 19 OCTOBRE 2023 À 16 H 01 TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 octobre 2023 à 16 h 01, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

CO-231114-2.1

NOMINATION DE MEMBRES DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE (SD-2023-3121)

Il est proposé :

1^o de nommer les personnes suivantes comme membres du Conseil local du patrimoine, pour une période de deux ans, à compter du 14 novembre 2023 :

1.1^o M. Carl Lévesque, conseiller municipal de la Ville de Longueuil, à titre de président;

1.2^o Mme Nathalie Duchesneau, M. David Ruel et M. Raoul Graf, citoyens (es), à titre de membres citoyens (es);

2^o de désigner les fonctionnaires qui occupent une fonction de conseiller en urbanisme ou de conseiller en architecture à la Division urbanisme et

patrimoine de la Direction de l'aménagement et urbanisme, comme personnes pouvant agir à titre de secrétaire du Conseil local du patrimoine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-2.2

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (SD-2023-3401)

Il est proposé de désigner Mme Rolande Balma à titre de membre du Comité consultatif sur le développement économique, en remplacement de Mme Geneviève Héon, jusqu'au terme de son mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-2.3

ADOPTION DU PLAN DE PROTECTION ET DE CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS DE LONGUEUIL (SD-2023-3143)

CONSIDÉRANT que la protection des milieux naturels est essentielle pour assurer la résilience climatique, la protection de la biodiversité et la qualité de vie et la santé des citoyens;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'assurer une protection des milieux naturels pérenne pour les générations actuelles et futures;

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Catherine Fournier, d'adopter le Plan de protection et de conservation des milieux naturels de Longueuil et d'approuver la mise en œuvre du Plan d'action afférent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-2.4

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE TENUE LE 6 SEPTEMBRE 2023 (SD-2023-3040)

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 6 septembre 2023.

CO-231114-2.5

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS (SD-2023-3205)

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission du développement social et des relations avec les citoyens tenue le 5 septembre 2023.

CO-231114-2.6**DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX DE RÉUNIONS DE COMITÉS CONSULTATIFS (SD-2023-2949)**

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des réunions suivantes :

- 1° réunion du Comité consultatif sur le développement économique tenue le 21 février 2023;
- 2° réunion du Conseil des aînés tenue le 25 mai 2023;
- 3° réunion du Conseil interculturel tenue le 15 juin 2023.

CO-231114-2.7**DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE REÇUE DE LA DIRECTRICE DE LA GESTION DES EAUX (SD-2023-2912)**

Il est procédé au dépôt d'une correspondance reçue de la directrice de la gestion des eaux concernant le bilan des consommations en eau potable et le débit de rejet en eaux usées pour l'année 2022.

3. COMMUNICATIONS**CO-231114-3.1****PROCLAMATION DE LA JOURNÉE DU 19 NOVEMBRE, LA JOURNÉE LONGUEUILLOISE DE SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE**

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser la population de Longueuil au dépistage du Cancer de la prostate chez les hommes;

CONSIDÉRANT que la campagne de financement « Noeudvembre », organisée par l'organisme de bienfaisance Procure, offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant le mois de novembre, et plus particulièrement lors de la Journée internationale des hommes le 19 novembre;

Il est proposé de proclamer la journée du 19 novembre, la Journée longueuilloise de sensibilisation au cancer de la prostate.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. FINANCES**CO-231114-4.1****DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DU THÉÂTRE DE LA VILLE AU 31 MAI 2022 ET AU 31 MAI 2023 (SD-2023-3229)**

Il est procédé au dépôt des états financiers du Théâtre de la Ville au 31 mai 2022 et au 31 mai 2023.

CO-231114-4.2

Abrogée par
CO-240319-4.2

AUTORISATION DE PRÉSENTER LA REDDITION DE COMPTES DES TRAVAUX ADMISSIBLES AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE AU VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) (SD-2023-3057)

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés du 23 au 24 août 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

1° le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;

2° les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);

3° la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;

4° un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire;

Il est proposé :

1° d'autoriser la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, au volet *Redressement et Accélération* du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

2° que la Ville reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-4.3**AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET DE L'AFFECTATION DU FONDS RÉSERVÉ POUR LE REMEMBREMENT AGRICOLE MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 17 OCTOBRE 2023, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2023-3332)**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Karl Ferraro, d'autoriser les virements budgétaires et l'affectation du fonds réservé pour le remembrement agricole apparaissant sur la liste du 17 octobre 2023, préparée par la Direction des finances, au montant de 4 493 403 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jacques Lemire quitte son siège.

CO-231114-4.4

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE L'AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA FORÊT DE LA MONTÉRÉGIE (SD-2023-2838)

Il est proposé d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de l'Agence forestière de la Montérégie dans le cadre de l'entente sectorielle de développement pour la forêt de la Montérégie, pour la réalisation d'un projet d'exclos au Parc Michel-Chartrand afin de favoriser la biodiversité et la régénération du sous-bois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jonathan Tabarah quitte son siège.

CO-231114-4.5

AUTORISATION DE DÉPOSER DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU VOLET GRANDS PROJETS POUR LA CONSERVATION DES ESPÈCES FAUNIQUES EN SITUATION PRÉCAIRE ET LEURS HABITATS ET DU PROGRAMME POUR LA LUTTE CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (SD-2023-3195)

Il est proposé d'autoriser le dépôt de demandes d'aide financière auprès de la Fondation de la faune du Québec dans le cadre :

1^o du volet Grands projets pour la conservation des espèces fauniques en situation précaire et leurs habitats pour le projet *Mise en œuvre du Plan de protection et de conservation des milieux naturels de Longueuil*;

2^o du programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes pour le projet *Planification des interventions de contrôle des plantes exotiques envahissantes dans les milieux naturels de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-4.6

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT 2023-2024 (SD-2023-3078)

Il est proposé :

1^o d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme d'aide aux initiatives de partenariat 2023-2024, représentant

50 % des dépenses admissibles de l'entente de développement culturel pour l'année 2024;

2° d'autoriser la cheffe de Division arts et patrimoine, à la Direction de la culture, du loisir et du développement social à négocier les termes de l'entente à intervenir avec le ministère;

3° que la Ville assume une part estimée à un minimum de 50 % du coût total du projet, incluant toute hausse de coût de projet éventuelle et les dépenses non-admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-4.7

AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DES REVENUS DE L'ANNÉE 2023, PERÇUS EN TAXE DÉDIÉE, AU FINANCEMENT DES DÉPENSES DE DIVERS RÈGLEMENTS (SD-2023-3222)

Il est proposé d'affecter une somme n'excédant pas 3 098 069 \$, en provenance des revenus de l'année 2023, perçus en taxe dédiée, au financement des dépenses de divers règlements, laquelle somme est répartie de la manière suivante :

1° 1 345 682 \$ au financement des dépenses du *Règlement CO-2019-1071 ordonnant des travaux de rénovation de la piscine Olympia*;

2° 991 955 \$ au financement des dépenses du *Règlement CO-2020-1118 ordonnant des travaux de conversion et d'installation de luminaires DEL*;

3° 760 432 \$ au financement des dépenses du *Règlement CO-2021-1169 ordonnant des travaux d'aménagement et de réfection de divers parcs, voies cyclables et espaces publics*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-4.8

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LE ZOCALO, ATELIER D'ART DE LONGUEUIL (SD-2023-2935)

Il est proposé d'octroyer à Le Zocalo, atelier d'art de Longueuil une aide financière d'un montant de 15 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour la réalisation de son projet *Traces urbaines*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES

CO-231114-5.1**DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉVOLUTION DES SUSPENSIONS DISCIPLINAIRES IMPOSÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, AUX SALARIÉS DE COMPÉTENCE LOCALE (SD-2023-3009)**

Il est procédé au dépôt du rapport d'évolution des suspensions disciplinaires imposées par le directeur général, aux salariés de compétence locale.

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

MM. Jacques Lemire et Jonathan Tabarah reprennent leurs sièges.
M. Sylvain Larocque quitte son siège.

CO-231114-6.1**DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2023 (SD-2023-3327)**

Il est procédé au dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours du mois de septembre 2023 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de l'exercice financier 2023, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

CO-231114-6.2**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-100 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE THERMORAPIÉÇAGE (SD-2023-2924)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-100 pour l'exécution de travaux de thermorapiéçage, pour une période prenant fin le 31 décembre 2026, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Environnement routier NRJ inc., pour un montant de 601 813,64 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-6.3**DÉPASSEMENT DES COÛTS AUTORISÉS AU CONTRAT APP-22-034 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE CHARGEMENT, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DE MATÉRIAUX ET DE SOLS (OPTION 1) (SD-2023-2816)**

Il est proposé d'autoriser un dépassement de coûts de 199 442,57 \$, taxes comprises, au contrat APP-22-034 pour l'exécution de travaux de chargement, de transport et de disposition de matériaux et de sols (option 1), adjugé à Excavations Darche inc., requis pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2023-2816.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-6.4**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-23-030 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET EN ARCHITECTURE POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES (CONTRAT 3) (SD-2023-3158)**

Il est proposé d'autoriser une dépense de 159 894,93 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-23-030 pour des services professionnels en ingénierie et en architecture pour des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées (contrat 3), requise pour réalisation d'études complémentaires pour les travaux de réfection des stations de pompage locales d'eaux usées Paradis (SP-2) et Kimber (SP-3).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-6.5**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-129 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX CORRECTIFS SUR LE LIEN PIÉTONNIER DES MOLÈNES (SD-2023-3116)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-129 pour l'exécution des travaux correctifs sur le lien piétonnier des Molènes, au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation Jonda inc., pour un montant de 104 551,02 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-6.6**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-130 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'ENTRETIEN SANITAIRE DES ESPACES COMMUNS DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2023-3276)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-130 pour la fourniture d'entretien sanitaire des espaces communs du Marché public de Longueuil, pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 30 novembre 2027, au plus bas soumissionnaire conforme, Service d'entretien ménager Vimont inc., pour un montant de 437 698,33 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-6.7**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-132 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU TERRAIN DE VOLLEYBALL DE PLAGE AU PARC DES GLAÏEULS (SD-2023-2853)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-132 pour l'exécution des travaux de réfection du terrain de volleyball de plage au parc des Glaïeuls, au plus bas soumissionnaire conforme, 9032-2454 Québec inc., faisant affaires sous le nom Techniparc inc. pour un montant de 141 134,74 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-6.8**ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART POUR L'ANNÉE 2023 (SD-2023-3212)**

Il est proposé de procéder à l'acquisition des œuvres d'art incluses dans le document intitulé *Collection d'œuvre d'art*, préparé par le comité de sélection et joint au SD-2023-3212, pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-6.9**RÉSILIATION DU CONTRAT GG-22-060 POUR LA PRISE EN CHARGE DE LA SURVEILLANCE ET L'ENTRETIEN DE PATINOIRES EXTÉRIEURES, RONDS DE GLACE ET SENTIERS GLACÉS (SD-2023-3268)**

Il est proposé de résilier le contrat GG-22-060 pour la prise en charge de la surveillance et l'entretien de patinoires extérieures, ronds de glace et sentiers glacés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS**CO-231114-7.1****APPROBATION DE LA CONVENTION SUPPLÉMENTAIRE AU BAIL 63-0242/005 CONCERNANT LA LOCATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CIRCONSCRITE PAR LA RUE PIERRE-DUPUY ET L'AUTOROUTE RENÉ-LÉVESQUE (SD-2023-2821)**

Il est proposé d'approuver la convention supplémentaire n° 63-0242/005 à intervenir avec Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représentée par le ministre des Transports, agissant et représentée par la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent par laquelle celle-ci loue à la Ville le lot par 6 047 796 et une partie du lot 6 047 881 (anciennement partie du lot 356 du cadastre officiel de la Paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil) du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 8 093,71 m², circonscrits par la rue Pierre-Dupuy et l'autoroute René-Lévesque, pour la période débutant le 1^{er} juin 2023 et prenant fin le 2 juin 2024, et pour un loyer annuel de 750 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-7.2**APPROBATION DE L'ADDENDA MODIFIANT LE BAIL AVEC 9256-8328 QUÉBEC INC., FAISANT AFFAIRES SOUS LE NOM QUAI 99, PORTANT SUR LES LOCAUX 3, 4, 5, 7 ET 10 DE L'ÉDIFICE SITUÉ AU 99, CHEMIN DE LA RIVE (SD-2023-2104)**

Il est proposé d'approuver l'addenda modifiant le bail avec 9256-8328 Québec inc., faisant affaires sous le nom Quai 99, portant sur les locaux 3, 4, 5, 7 et 10 de l'édifice situé au 99, chemin de la Rive, d'une superficie totale de 846,8 m², lequel a pour objet de réduire le loyer de base depuis la

date de son entrée en vigueur, soit le 1^{er} décembre 2018, afin de mieux refléter l'utilisation de l'espace extérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÈGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

Mme Affine Lwalalika quitte son siège.

M. Sylvain Larocque et Mme Affine Lwalalika reprennent leurs sièges.

M. Karl Ferraro quitte son siège et reprend son siège.

CO-231114-8.1

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2023-1239 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2011-700 SUR LES NUISANCES, LA PAIX ET LE BON ORDRE (SD-2023-2994)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Lysa Bélaïcha, d'adopter le *Règlement CO-2023-1239 modifiant le Règlement CO-2011-700 sur les nuisances, la paix et le bon ordre*.

M. Jacques Lemire, appuyé par M. Jonathan Tabarah, demande le vote sur cette proposition.

La présidente appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Mmes et MM. Catherine Fournier, Jonathan Tabarah, Sylvain Joly, Affine Lwalalika, Carl Lévesque, Alvaro Cueto, Marjolaine Mercier, Marc-Antoine Azouz, Geneviève Héon, Rolande Balma, Karl Ferraro, Sylvain Larocque, Nathalie Delisle et Lysa Bélaïcha.

Vote contre cette proposition : M. Jacques Lemire.

Mme la présidente Reine Bombo-Allara ne vote pas.

En faveur : 14

Contre : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-231114-8.2

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2023-1249 ORDONNANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉFECTION DE DIVERS PARCS, ESPACES VERTS, VOIES PUBLIQUES ET PISTES CYCLABLES ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2023-3150)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2023-1249 ordonnant des travaux d'aménagement et de réfection de divers parcs, espaces verts,*

voies publiques et pistes cyclables et décrétant, à ces fins et pour le paiement d'honoraires professionnels, un emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-8.3

ADOPTION D'UNE RÉSOLUTION DÉCRÉTANT QUE LE RÈGLEMENT CO-2017-979 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX N'A PAS À ÊTRE MODIFIÉ POUR LE RENDRE CONFORME AU RÈGLEMENT CO-2021-1155 SUR LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE (SD-2023-3194)

Il est proposé de décréter que le *Règlement CO-2017-979 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* n'a pas à être modifié pour le rendre conforme au *Règlement CO-2021-1155 sur le Plan d'urbanisme de la Ville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-8.4

ADOPTION D'UNE RÉSOLUTION DÉCRÉTANT QUE LE RÈGLEMENT CO-2017-989 SUR LA CONSTRUCTION N'A PAS À ÊTRE MODIFIÉ POUR LE RENDRE CONFORME AU RÈGLEMENT CO-2021-1155 SUR LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE (SD-2023-3193)

Il est proposé de décréter que le *Règlement CO-2017-989 sur la construction* n'a pas à être modifié pour le rendre conforme au *Règlement CO-2021-1155 sur le Plan d'urbanisme de la Ville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-8.5

AUTORISATION DE L'INSTALLATION ET DE L'UTILISATION TEMPORAIRE DE FOYERS EXTÉRIEURS AU PARC DE LA CITÉ DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT HIVER EN FÊTE (SD-2023-3215)

Il est proposé d'autoriser l'installation et l'utilisation temporaire de foyers extérieurs au parc de la Cité dans le cadre de l'événement *Hiver en fête* qui se tiendra les 2, 3 et 4 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-8.6**APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT L'ENTENTE AVEC LA CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN ET LE COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL ÉDOUARD-MONTPETIT CONCERNANT LA RÉFECTION, L'ENTRETIEN ET L'UTILISATION DU TERRAIN DE SOCCER ET DE FOOTBALL EXTÉRIEUR SITUÉ SUR LA PROPRIÉTÉ DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN SITUÉ AU 444, RUE DE GENTILLY EST (SD-2023-2976)**

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 1 modifiant l'entente avec le Centre de services scolaire Marie-Victorin et le Collège d'enseignement général et professionnel Édouard-Montpetit concernant la réfection, l'entretien et l'utilisation du terrain de soccer et de football extérieur situé sur la propriété du Centre de services scolaire Marie-Victorin situé au 444, rue de Gentilly Est, lequel a pour objet d'établir la priorité d'utilisation de chacune des parties à l'entente et de prioriser la répartition des coûts d'entretien et de réparation des équipements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-8.7**APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT L'ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LE COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL ÉDOUARD-MONTPETIT CONCERNANT LA RÉALISATION DE LA PREMIÈRE PHASE DU PROJET DÉMOCRATIE, PRÉVENTION DE LA RADICALISATION ET DE LA POLARISATION SOCIALE : UNE DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION DES SAVOIRS (SD-2023-3288)**

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 1 modifiant l'entente d'aide financière avec le Collège d'enseignement général et professionnel Édouard-Montpetit concernant la réalisation de la première phase du projet *Démocratie, prévention de la radicalisation et de la polarisation sociale : une démarche de co-construction des savoirs*, lequel a pour objet de prolonger la période de l'entente au 31 décembre 2024 et le versement d'une aide financière additionnelle de 25 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, permettant l'ajout d'un troisième volet à la première phase du projet initial, pour élaborer et veiller au déploiement d'un plan d'action collaboratif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-8.8**APPROBATION DE L'ADDENDA NO 1 MODIFIANT LE BAIL AVEC LE CLUB NAUTIQUE LONGUEUIL INC, PORTANT SUR LES LOTS 2 361 418, 2 361 463, 2 951 569 ET 2 010 642 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2023-2777)**

Proposition principale

Il est proposé par Mme Lysa Bélaïcha, appuyée par M. Jonathan Tabarah, d'approuver l'addenda n° 1 modifiant le bail avec Le club nautique Longueuil inc, portant sur les lots 2 361 418, 2 361 463, 2 951 569 et 2 010 642 du cadastre du Québec, lequel a pour objet le versement d'une aide financière additionnelle de 184 202 \$ pour l'année 2023, de 97 984 \$ pour l'année 2024, de 100 924 \$ pour l'année 2025, de 103 951 \$ pour

l'année 2026 et de 107 070 \$ pour l'année 2027, taxes comprises, le cas échéant.

Proposition technique

Il est proposé par M. Jacques Lemire, appuyé par M. Jonathan Tabarah, de reporter le point CO-231114-8.8.

M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Jacques Lemire, demande le vote sur cette proposition.

La présidente appelle le vote sur cette proposition.

Vote sur la proposition technique

Vote en faveur de cette proposition : M. Jacques Lemire.

Votent contre cette proposition : Mmes et MM. Catherine Fournier, Jonathan Tabarah, Sylvain Joly, Affine Lwalalika, Carl Lévesque, Alvaro Cueto, Marjolaine Mercier, Marc-Antoine Azouz, Geneviève Héon, Rolande Balma, Karl Ferraro, Sylvain Larocque, Nathalie Delisle et Lysa Bélaïcha.

Mme la présidente Reine Bombo-Allara ne vote pas.

En faveur : 1 Contre : 14

REJETÉE À LA MAJORITÉ

M. Jacques Lemire exprime sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-231114-8.9

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE GESTION, D'AIDE FINANCIÈRE ET DE PRÊT DE LOCAUX AVEC RESSOURCES ST-JEAN-VIANNEY (SD-2023-3180)

Il est proposé d'approuver l'entente avec Ressources St-Jean-Vianney concernant la gestion et le prêt de locaux de la Maison de quartier Saint-Jean-Vianney, située au 2255, rue Cartier pour la réalisation de ses activités, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, laquelle prévoit le versement d'une aide financière de 68 944 \$ pour l'année 2024, de 71 012 \$ pour l'année 2025 et de 73 142 \$ pour l'année 2026, taxes comprises, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-8.10

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE SOUTIEN ET DE PRÊT DE LOCAUX AVEC LE CLUB DE SOCCER DE SAINT-HUBERT (SD-2023-3119)

Il est proposé d'approuver l'entente avec le Club de soccer de Saint-Hubert concernant le soutien à cet organisme et le prêt de locaux situés au centre Quévillon pour la réalisation de ses activités, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028, laquelle prévoit l'octroi de subventions annuelles de 11 283 \$ pour l'année 2024, de 11 622 \$ pour

l'année 2025, de 11 970 \$ pour l'année 2026, de 12 329 \$ pour l'année 2027 et de 12 699 \$ pour l'année 2028, taxes comprises, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-8.11

APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC NATURE-ACTION QUÉBEC INC. CONCERNANT LA PROTECTION ET LA RESTAURATION DE L'HABITAT DE LA RAINETTE FAUX-GRILLON DE L'OUEST ET DES MILIEUX NATURELS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2023-2727)

Il est proposé d'approuver l'entente avec Nature-Action Québec inc. concernant une collaboration avec cet organisme pour la protection et la restauration de l'habitat de la rainette faux-grillon de l'Ouest et des milieux naturels sur le territoire de la Ville de Longueuil, pour une période prenant fin le 31 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-8.12

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE SOUTIEN ET DE PRÊT DE LOCAUX AVEC L'ASSOCIATION DE FOOTBALL GREENFIELD PARK PACKERS (SD-2023-3042)

Il est proposé d'approuver l'entente avec L'association de football Greenfield Park Packers concernant le soutien à cet organisme et le prêt de locaux au centre communautaire Roger-Doucet, situé au 185, rue Empire, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-8.13

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE SOUTIEN ET DE PRÊT DE LOCAUX AVEC JOYEUX RETRAITÉS DE LONGUEUIL (SD-2023-3080)

Il est proposé d'approuver l'entente avec Joyeux Retraités de Longueuil concernant le soutien à cet organisme et le prêt de locaux au centre Jeanne-Dufresnoy, situé au 1, boulevard Curé-Poirier Est pour la réalisation de ses activités, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-8.14

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE SOUTIEN ET DE PRÊT DE LOCAUX AVEC LE CLUB D'ESCRIME OLYMPIA LONGUEUIL (SD-2023-3159)

Il est proposé d'approuver l'entente avec le Club d'escrime Olympia Longueuil concernant le soutien à cet organisme et le prêt de locaux du

Chalet Raymond, situé au 1000, rue De Lorimier, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-8.15

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE SOUTIEN ET DE PRÊT DE LOCAUX AVEC LE CLUB DE BOXE OLYMPIQUE LONGUEUIL (SD-2023-3226)

Il est proposé d'approuver l'entente avec le Club de boxe Olympique Longueuil concernant le soutien à cet organisme et le prêt de locaux au centre sportif et récréatif situé au 1175, chemin du Coteau-Rouge pour la réalisation de ses activités, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-8.16

APPROBATION D'UNE ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE ET DE PRÊTS DE LOCAUX AVEC LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL (SD-2023-3232)

Il est proposé d'approuver l'entente avec Loisirs du Vieux-Longueuil concernant le soutien de cet organisme et le prêt de locaux au chalet Armand-Racicot situé au 735, rue Saint-Jean pour la réalisation de ses activités, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, laquelle prévoit le versement d'une aide financière de 5 462 \$ pour l'année 2024, de 5 626 \$ pour l'année 2025 et de 5 795 \$ pour l'année 2026, taxes comprises, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-8.17

APPROBATION D'UNE ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE, DE PRÊT DE LOCAUX ET DE GESTION AVEC LA MAISON LE RÉVEIL (SD-2023-2492)

Il est proposé d'approuver l'entente avec La maison le Réveil concernant la gestion et le prêt de locaux au centre communautaire situé au 930, rue Saint-Jacques, pour la réalisation de ses activités, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, laquelle prévoit le versement d'une aide financière de 35 136 \$ pour l'année 2024, de 36 190 \$ pour l'année 2025 et de 37 276 \$ pour l'année 2026, taxes comprises, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-8.18**APPROBATION DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LE SERVICE NATIONAL DES SAUVETEURS INC. CONCERNANT LA GRATUITÉ DE LA FORMATION DES SURVEILLANTS-SAUVETEURS ET DES MONITEURS AQUATIQUES (SD-2023-3056)**

Il est proposé :

1^o d'approuver la convention d'aide financière avec le Service national des sauveteurs inc. concernant la gratuité des cours menant au brevet de sauveteur national et de moniteur aquatique, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 30 juin 2024, dans le cadre du Programme d'aide financière pour la gratuité de la formation des surveillants-sauveteurs et des moniteurs aquatiques du ministère de l'Éducation;

2^o d'accorder la gratuité des cours menant à ce brevet tel qu'indiqué dans le Plan d'action pour valoriser la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives au Québec 2022-2027 du gouvernement provincial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-8.19**APPROBATION D'UN ACCORD D'UTILISATION À INTERVENIR AVEC LA CORPORATION DE L'ÉGLISE SAINT-PAUL DU DIOCÈSE ANGLICAN DE MONTRÉAL POUR L'UTILISATION DE LOCAUX DE L'ÉGLISE SAINT-PAUL (SD-2023-2988)**

Il est proposé d'approuver l'accord d'utilisation avec la Corporation de l'Église Saint-Paul du diocèse anglican de Montréal pour l'utilisation de locaux de l'église Saint-Paul par le Club FADOQ de Greenfield Park pour la réalisation des activités de l'organisme, pour une période débutant le 1^{er} juillet 2023 et prenant fin le 30 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-8.20**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE SOUTIEN ET DE PRÊT DE LOCAUX AVEC L'ASSOCIATION DE SOCCER DE GREENFIELD PARK (ASGPK) (SD-2023-2497)**

Il est proposé d'approuver l'entente de soutien et de prêt de locaux avec l'Association de soccer de Greenfield Park (ASGPK) concernant l'usage des locaux situés au 222, rue Empire, pour une période débutant le 1^{er} janvier 2024 et prenant fin le 31 décembre 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-8.21**AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA TABLE INTER-SECTORIELLE RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE EN SAINES HABITUDES DE VIE (TIR-SHV) DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION INTERMINISTÉRIEL 2022-2025 (PAI-II) DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DE PRÉVENTION EN SANTÉ 2015-2025 (SD-2023-3290)**

Il est proposé :

1° d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière, auprès de la Table inter-sectorielle régionale de la Montérégie en saines habitudes de vie (TIR-SHV) dans le cadre du Plan d'action interministériel 2022-2025 (PAI-II) et de la Politique gouvernementale de prévention en santé 2015-2025 pour la réalisation du projet-pilote Rue-école et de quartier, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 mars 2025;

2° de confirmer une contribution financière et matérielle de la Ville de 25 000 \$ ainsi qu'une contribution de 35 100 \$ en temps ressources.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT**10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME****11. AFFAIRES DIVERSES****12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION****CO-231114-12.1****DÉSIGNATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME DES POLICIERS DE LA VILLE DE LONGUEUIL ET RÉVOCATION D'UNE NOMINATION ANTÉRIEURE (SD-2023-3090)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de :

1° révoquer la nomination de Mme Affine Lwalalika, conseillère municipale de la Ville de Longueuil, au comité de retraite du régime des policiers de la Ville de Longueuil;

2° désigner M. Sylvain Joly, conseiller municipal de la Ville de Longueuil, à titre de membre du comité de retraite du régime des policiers de la Ville de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-12.2**DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE D'HABITATION DE LONGUEUIL (SD-2023-3270)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de désigner les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration de l'Office d'habitation de Longueuil :

1° M. Jean Tremblay, conseiller en développement social à la Direction de la culture, du loisir et du Développement social de la Ville de Longueuil, pour un mandat débutant le 1^{er} janvier 2024 et prenant fin le 31 décembre 2026, renouvelable;

2° un deuxième membre, pour un mandat débutant le 1^{er} janvier 2024 et prenant fin le 31 décembre 2026, renouvelable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-12.3**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-091 POUR LA FOURNITURE, L'IMPRESSION ET LA LIVRAISON DE CHEMISES À DOSSIER DE FORMAT LÉGAL IDENTIFIÉES POUR LE SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2023-2400)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-091 pour la fourniture, l'impression et la livraison de chemises à dossier de format légal identifiées pour le Service de police de l'agglomération de Longueuil, pour une période prenant fin le 31 décembre 2026, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Groupe Magnitude inc., pour un montant estimé à 133 624,02 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-12.4**APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC CONCERNANT LE PRÊT D'UN OFFICIER DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ÉCHANGE ET DE DÉVELOPPEMENT (SD-2023-2264)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle

entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver le protocole d'entente avec la Sûreté du Québec concernant le prêt d'un officier dans le cadre du Programme d'échange et de développement, pour une période débutant le 29 mai au 24 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-12.5

RECOMMANDATION À LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE D'APPROUVER LA MODIFICATION AU PROJET UN PAS DE PLUS VERS UN SAINT-LAMBERT SOLIDAIRE, DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ DE LA MONTÉRÉGIE (SD-2023-3265)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de recommander à la Table de concertation régionale de la Montérégie, d'approuver la modification au projet *Un pas de plus vers un Saint-Lambert solidaire*, déposé par l'organisme Premier Pas Champlain, fiduciaire de la Table de concertation des organismes de Saint-Lambert, pour un montant supplémentaire de 48 248,11 \$, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-12.6

RECOMMANDATION À LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE D'APPROUVER LA MODIFICATION AU PROJET LE FRIGO DU COIN, DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ DE LA MONTÉRÉGIE (SD-2023-3360)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de recommander à la Table de concertation régionale de la Montérégie, d'approuver la modification au projet *Le Frigo du coin*, déposé par l'organisme Comité action Populaire de LeMoine, fiduciaire de la Table Vie de quartier LeMoine, pour un montant supplémentaire de 31 073 \$, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-12.7**RECOMMANDATION À LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE D'APPROUVER LA MODIFICATION AU PROJET DU JARDIN AU MARCHÉ, DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ DE LA MONTÉRÉGIE (SD-2023-3361)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de recommander à la Table de concertation régionale de la Montérégie, d'approuver la modification au projet *Du Jardin au Marché*, déposé par l'organisme La Bouffe du Carrefour, pour un montant supplémentaire de 35 000 \$, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-12.8**AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES APPARAISSANT SUR LA LISTE DU 24 OCTOBRE 2023 PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2023-3402)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 24 octobre 2023, préparée par la Direction des finances, au montant de 1 733 337 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-12.9**ENTÉRINEMENT D'UNE TRANSACTION ET QUITTANCE AVEC L'EMPLOYÉ N° 168272 (SD-2023-3436)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'entériner la transaction et quittance avec l'employé n° 168272, relative aux modalités de fin d'emploi de ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-12.10

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-037 POUR LA PRÉSÉLECTION DES ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT DANS LE CADRE DE LA RECONSTRUCTION DE L'USINE D'EAU POTABLE MARIO-PETRONE (LOT 1) (OPTION B) (SD-2023-2284)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-037 pour la présélection des équipements de traitement dans le cadre de la reconstruction de l'usine d'eau potable Mario-Petrone (lot 1) (option B), au plus bas soumissionnaire conforme, Veolia Eau Technologies Canada inc., selon les conditions de sa soumission et du devis et selon les modalités suivantes :

1° la préparation des dessins d'atelier (article B.1.0), pour un montant de 216 964,71 \$, taxes comprises;

2° la fourniture de la technologie de décantation et des services (article B.2.1 à B.2.19), pour un montant de 4 135 719,67 \$, taxes comprises, l'adjudicataire s'engageant à exécuter cette partie du contrat à titre de sous-traitant de l'adjudicataire du contrat de reconstruction de l'usine d'eau potable Mario-Petrone (lot 2) et autorisant la Ville à céder cette partie de contrat, le tout conditionnellement à l'adjudication du lot 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-12.11

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-084 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ÉLECTRIQUE – ÉTUDE D'ÉCLAT D'ARC ÉLECTRIQUE, MISES À JOUR ET DEVIS POUR CORRECTIFS AUX OUVRAGES DE LA DIRECTION DE LA GESTION DES EAUX (SD-2023-3307)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-084 pour des services professionnels en ingénierie électrique – étude d'éclat d'arc électrique, mises à jour et devis pour correctifs aux ouvrages de la direction

de la gestion des eaux, pour une période de deux ans, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Les Services EXP inc., pour un montant estimé à 883 203,54 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-12.12

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-108 POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE GÉRÉ - ENVIRONNEMENT ORACLE (ORACLE DATABASE APPLIANCE) ET WINDOWS (SD-2023-3111)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-108 pour la fourniture d'un service géré - Environnement Oracle (Oracle Database Appliance) et Windows, au plus bas soumissionnaire conforme, Technologie Renaps Canada inc., pour un montant de 982 587,54 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-12.13

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-123 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'HYPOCHLORITE DE SODIUM (SD-2023-3272)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-123 pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium, pour une période débutant le 1^{er} janvier 2024 et prenant fin le 31 décembre 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, UBA inc., pour un montant estimé à 2 181 455,17 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-12.14

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-124 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PASS-10 (SD-2023-3291)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-124 pour la fourniture et la livraison de PASS-10, pour une période débutant le 1^{er} janvier 2024 et prenant fin le 31 décembre 2025, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Kemira Water Solutions Canada inc., pour un montant estimé à 437 300,05 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-12.15

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-127 POUR LA RÉCEPTION ET LA VALORISATION DES RÉSIDUS DE CRD RÉCUPÉRÉS AUX ÉCOCENTRES (OPTION 2) (SD-2023-2984)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-127 pour la réception et la valorisation des résidus de CRD récupérés aux écocentres (option 2), pour une période de trois ans débutant le 1^{er} janvier 2024 et prenant fin le 31 décembre 2026, au plus bas soumissionnaire conforme, GFL Environmental inc., pour un montant de 268 696,58 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-12.16

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-128 POUR LA FOURNITURE DE MAIN-D'ŒUVRE ET DE MATÉRIEL POUR L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION DES INSTALLATIONS PÉTROLIÈRES DANS LES SITES MUNICIPAUX (SD-2023-3120)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-128 pour la fourniture de main-d'œuvre et de matériel pour l'entretien et la réparation des installations pétrolières dans les sites municipaux, pour une période de trois ans, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, E.R.C.D. Industries inc., faisant affaires sous le nom Construction Pétro Hitech, pour un montant de 161 390,41 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-12.17**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-23-127 POUR LE SUPPORT, L'ENTRETIEN ET L'ÉVOLUTION DU PROGICIEL RAO, INCLUANT TOUS LES MODULES RELIÉS (SD-2023-3096)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat GG-23-127 pour le support, l'entretien et l'évolution du progiciel RAO, incluant tous les modules reliés, dont l'application Rapport d'événement pour le citoyen, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 à Emergensys Solutions inc., pour un montant de 289,813.92 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-12.18**ADHÉSION DE LA VILLE À UNE ENTENTE D'ACHAT REGROUPE AVEC LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (SD-2023-3091)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° de confirmer au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) l'adhésion de la Ville à l'entente ayant pour but l'achat regroupé de services de diffusion de communiqués de presse, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2026, pour un montant estimé à 11 250 \$, taxes comprises;

2° d'autoriser des dépenses, dans le cadre du contrat adjudgé par le CAG, pour un montant estimé à 11 250 \$, taxes comprises;

3° de compléter, dans les délais fixés, la demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription et tout autre document nécessaire qui visera notamment à identifier les quantités requises;

4° de s'engager à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-12.19**APPROBATION DE L'AVENANT 2 MODIFIANT LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE CONCERNANT LA CRÉATION DU RÉSEAU ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC (SD-2023-2710)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'avenant 2 modifiant la convention d'aide financière concernant la création du réseau Accès entreprise Québec à intervenir avec le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et le ministre délégué au Développement économique régional, lequel a pour objet de préciser les dépenses admissibles dans le cadre de cette aide financière afin d'y inclure des frais liés à des ressources externes visant l'accompagnement des entrepreneurs et entreprises du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231114-12.20**ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2023-404 ORDONNANT DES TRAVAUX AU 7151, BOULEVARD COUSINEAU POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE DES SERVEURS DU 9-1-1 ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2023-3325)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2023-404 ordonnant des travaux au 7151, boulevard Cousineau pour le réaménagement de la salle des serveurs du 9-1-1 et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE**CO-231114-13.1****PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

CO-231114-13.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 22 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière,

Reine Bombo-Allara

Sophie Deslauriers